

Prévenir l'érosion

Avant les travaux, il est essentiel de se munir d'un **plan de contrôle de l'érosion et des sédiments**. Cela vous permettra de gagner du temps et de l'argent car les mesures correctives sont plus onéreuses et laborieuses ! Pour cela, il faut considérer :



- Les types de sols,
- La topographie,
- La préservation maximale de la végétation existante,
- Le climat (pendant la période d'intervention) et
- L'écoulement des eaux sur le terrain (drainage naturel).

Pendant les travaux, il est facile de **prévenir l'érosion en conservant le couvert végétal au maximum**, en **protégeant les tas de terre excavée** et en **stabilisant les voies d'accès aux chantiers**, véritables foyers d'érosion!

Aussi, après les travaux, il faut **revégétaliser le plus tôt possible!** Le couvert végétal est votre allié dans la lutte contre l'érosion!

Contrôler les sédiments



Les **mesures de contrôle des sédiments** sont **variées**. Parmi ces méthodes correctives, on retrouve entre autres les **bassins de sédimentation** et les **barrières à sédiments**. Pour être efficaces, ces mesures doivent être installées de manière adéquate et bien entretenues.

Aussi, il est parfois nécessaire de combiner différentes méthodes pour que l'eau se décharge des sédiments accumulés !

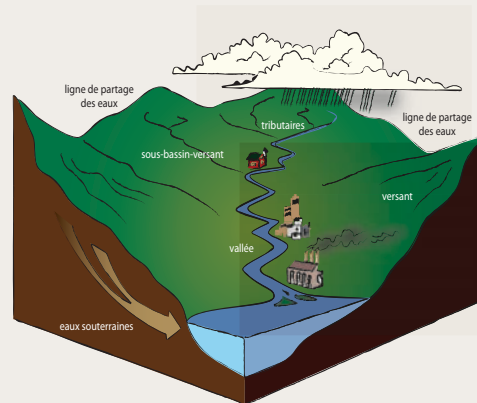
Partez du bon pied!

Pour les grands travaux et les sites dont le potentiel érosif est élevé (sols minces et pentes fortes), demandez l'aide d'un spécialiste des techniques avancées de contrôle de l'érosion et des sédiments. Avant le début des travaux, vérifiez également auprès de votre municipalité quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre situation.

Le contrôle de l'érosion, incontournable pour la santé de nos bassins versants!

Un bassin versant, c'est l'ensemble du territoire drainé par un même cours d'eau et ses affluents. Tout ruisseau, lac ou rivière possède son propre bassin versant. La prise en compte de ce territoire est d'une grande importance. En effet, c'est à l'intérieur de celui-ci que les activités humaines et les phénomènes naturels auront des répercussions qui s'accumuleront, de l'amont vers l'aval, avant d'affecter les cours d'eau.

L'érosion accélérée des sols a pour conséquence un ensemble d'impacts néfastes tant sur le plan environnemental (ex. dégradation de la qualité de l'eau) que socio-économique (ex. perte de sol fertile). Les sédiments issus de cette érosion voyagent à l'intérieur du bassin versant, du ruisseau au lac. Ainsi la maîtrise de l'érosion est indispensable au maintien des milieux aquatiques en santé. Parce que de bonnes pratiques sur les sites de construction sont essentielles pour réduire l'érosion des sols, l'adoption de ces comportements représente une étape indispensable vers la gestion durable du territoire et la protection de nos ressources en eau.



Conception et réalisation : AGIR pour la Diabie; Infographie : Gabriela Casas.



Agir contre l'érosion...

sur les sites de construction!

Merci à nos partenaires financiers:



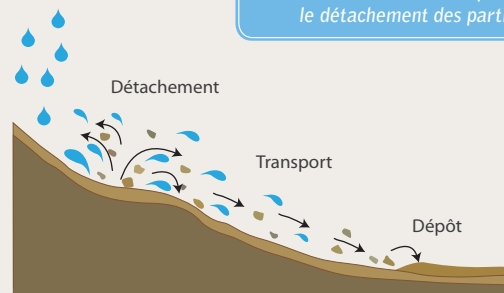
Ville de
MONT-TREMBLANT



Qu'est-ce que l'érosion?

L'érosion est un processus naturel de détachement et de transport de particules du sol. Ce processus naturel peut se faire sous l'action de l'eau (érosion hydrique) ou sous l'action du vent (érosion éolienne). Au Québec, l'eau est le principal agent de l'érosion. Ainsi, la pluie et la fonte des neiges sont autant de forces qui s'attaquent aux sols et provoquent l'arrachement de particules. Celles-ci se déplacent de leur lieu d'origine par le ruissellement et se déposent plus loin.

Les trois phases de l'érosion :
le détachement des particules, le transport et le dépôt



Certaines activités humaines accélèrent considérablement le rythme de l'érosion. On parle alors d'**érosion accélérée**.

Les principaux secteurs d'activité responsables de l'érosion accélérée sont ceux qui affectent le couvert végétal (**mise à nu des sols**) et augmentent le ruissellement (**imperméabilisation des surfaces et drainage artificiel**). Les activités de construction sont donc interpellées à ce titre !

Les signes d'érosion



Les impacts de l'érosion

L'érosion hydrique accélérée entraîne un surplus de sédiments dans le milieu aquatique. Ces derniers sont souvent dommageables. Ils sont très souvent accompagnés de contaminants et de nutriments qui ont aussi un impact sur l'environnement.

Impacts environnementaux de l'érosion :

Prolifération des algues et des plantes aquatiques

Dégradation des habitats aquatiques

(ensablement des sites de fraie des poissons, mort de certains poissons)

Modification de la forme des cours d'eau, entraînant :

Risques d'inondations plus fréquents et

Érosion accélérée des berges



- **Diminution de la valeur récréative** : la prolifération excessive de plantes aquatiques, la perte de zones de baignade et la dégradation générale de la qualité de l'eau peuvent affecter négativement le tourisme et la villégiature.
- **Augmentation des taxes municipales**, due aux coûts de maintenance et de nettoyage des ponceaux, des égouts pluviaux ainsi qu'aux coûts de traitement de l'eau potable.
- **Perte de sol et coûts associés à son remplacement.**

Les chantiers de construction, champions de l'érosion !

Les activités de construction nécessitent la mise à nu des sols. Cependant, de mauvaises pratiques contribuent à amplifier l'érosion hydrique des sols mis à nu. En voici quelques exemples :

- Réalisation de travaux sur des **sols minces ou en pente forte**.
- **Mise à nu de surfaces plus grandes que nécessaire** pendant les travaux.
- Disposition de **tas de terre excavée sans recouvrement**.
- **Installation inefficace de barrières à sédiments et bottes de foin**.
- **Mauvaise gestion des eaux de ruissellement**

Le taux d'érosion sur les sites de construction est 200 fois plus élevé que sur les parcelles cultivées et 2 000 fois plus qu'en forêt (MDDEP, 2005).

Étant donné le boom immobilier que connaissent les Laurentides, il faut être vigilant à l'égard de l'impact des activités de construction sur l'accélération des processus d'érosion. Faisons chacun notre part pour conserver notre patrimoine naturel!

Que faire ?

- **Prévention de l'érosion** : la prévention de l'érosion concerne toutes les mesures qui visent à protéger la surface du sol afin d'éviter que ses particules se détachent sous l'action de l'eau.
- **Contrôle des sédiments** : le contrôle des sédiments regroupe les pratiques qui visent à piéger les particules arrachées du sol avant qu'elles atteignent le milieu aquatique.

Il est important de **privilégier les mesures de prévention** de l'érosion. Les **coûts** qui y sont associés sont en effet **moins élevés** que pour les mesures de contrôle. De plus, ces mesures s'avèrent **très efficaces!** **Conserver au maximum la végétation d'un site** en est le meilleur exemple!

Pour en savoir plus, consultez le *Guide des bonnes pratiques environnementales de lutte à l'érosion sur les sites de construction ou de sol mis à nu* du RAPPEL. Renseignements au www.rappel.qc.ca.

